



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

### **Membres absents :**

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL)  
- Subvention de fonctionnement 2022**

L'Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, créée en 1995.

Elle a pour objectif de développer le concept de culture urbaine, de contribuer à une meilleure compréhension des logiques de formation et de transformation des villes ainsi que de l'histoire de l'urbanisme.

ICOVIL assure diverses missions dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement urbain :

- des actions pédagogiques et éducatives organisées à l'intention des établissements scolaires,
- des actions de communication, de sensibilisation et de formation auprès des enseignants et des universitaires,
- une documentation sur l'histoire urbaine à Dijon,
- des expositions et des conférences publiques gratuites,
- la participation, en qualité de personne qualifiée, à diverses structures institutionnelles.

Afin de soutenir la poursuite des activités d'ICOVIL au sein de Dijon Métropole, il est proposé de reconduire pour l'année 2022, par convention, une subvention de 45 000 €.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à l'association ICOVIL, une subvention de 45 000 € pour 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN      POUR : 38                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN